



Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service
de l'Équipement et de l'Environnement

ministère de la transition écologique et solidaire - ministère de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales

www.sntpas-cgt.net

La Défense, le 29 avril 2019

Projet de loi de transformation de la fonction publique
Changer les directions pour changer de direction !

Lettre ouverte de la CGT

Mesdames et Messieurs les Directeur-trices des Services

Mesdames et Messieurs les membres des collèges de Direction des services

Depuis le 23 Février 1989, année de la circulaire Rocard sur la modernisation du service public et de la réforme de l'Etat, nous n'avons jamais connu le moindre répit en matière de démantèlement de nos missions et de nos services, toujours sur fond de suppressions massives d'emplois.

Nos ministères, que ce soient l'ex- Equipement- Environnement et maintenant les MTES - MCTRCT, de par leur statut de services techniques de l'Etat déployé sur tout le territoire, ont largement servi de laboratoire à l'avènement de "l'Etat Entreprise" que confirment AP 2022 et le projet de loi de transformation de la fonction publique. Vous le savez, toutes les restructurations, fusions et changements de statuts des services (agences, établissements publics...) sont intervenus par adaptation, suite à des pertes de missions et d'effectifs importantes, que ce soit par le biais des transferts aux collectivités locales ou de la privatisation.

Dès le début des années 90, nous avons également inauguré les nouvelles méthodes de gestion. Pour les services, nous avons connu les premières expériences de la gestion calquée sur les grands groupes privés avec la contractualisation entre la "maison mère et les filiales". C'est ainsi que sont apparus les Plans Objectifs Moyens (POM) qui se sont poursuivis par les contrats de projets au début des années 2000.

Nous avons également inauguré les nouveaux outils de mesure et de suivi de l'activité avec le célèbre et historique logiciel "Corail", suivi de "Corail +" .

Enfin, nous avons inauguré les nouvelles méthodes de gestion des personnels sur fond d'individualisation et de montée de la rémunération au mérite pour les agents. Nous sommes le premier ministère à avoir supprimé la notation il y a plus de 20 ans, pour laisser place à l'entretien d'évaluation individuel basé sur les objectifs dont résulte le coefficient de primes. Nous avons également été précurseurs dans la gestion par les compétences, au détriment du grade et de la qualification (premiers plans GPEC en 2000).

Vos prédecesseurs ont été des acteurs majeurs et malheureusement zélés de la mise en oeuvre de ces politiques.

En contrepartie, ils ont été sujets à toutes les attentions des différents gouvernements, dont d'ailleurs, vous continuez de bénéficier. On peut citer les primes à la restructuration, parfois à la limite de l'indécence, les harmonisations par le haut des régimes indemnitaire lors des fusions, des réformes statutaires et des critères de gestion plutôt alléchants qui en plus, ont "le mérite" d'alimenter les corporatismes étroits... etc.

A partir des années 2000, la machine s'est emballée avec l'arrivée de la LOLF comme outil budgétaire de restructuration de l'Etat et de gestion de type "Entreprise", avec l'intrusion de la méthode Lean, avec l'arrivée de ce que l'on nomme aujourd'hui le "new management".

De nouvelles vagues importantes de transferts, de privatisations et de fusions se sont produites avec plus de 150 000 postes supprimés globalement mais avec pour ce qui nous concerne, un ministère qui est passé de plus de 100 000 à environ 70 000 agents.

L'autre fait majeur dans le devenir de nos services et des agents, c'est l'arrivée de l'interministérialité structurée au niveau départemental (voir bientôt régional?) avec les DDI.

Depuis plus de trente années, sans relâche, nous n'avons cessé d'alerter et de mobiliser contre les dangers que ces décisions relayées avec zèle, recelaient pour le service public, pour la carrière, la rémunération et la santé au travail des personnels.

Le projet de loi actuel ambitionne de transformer l'essai avant de siffler la fin de la partie !

Aujourd'hui, on pourrait penser que vous serez vous aussi des acteurs importants de la "transformation publique" mais le contexte n'est plus le même. Votre avenir est aussi sombre que celui de tout le personnel et certainement plus.

En effet, l'historique rappelé ci-dessus a produit une forte ligne de fracture avec les personnels dont vous avez encore la responsabilité. On peut même parler d'une forme de rejet et de perte de légitimité. Ce qui détrompez-vous, n'est pas pour nous réjouir, même si nous l'analysons comme une conséquence logique dont nous vous alertons depuis longtemps .

Du coup, le fait nouveau est qu'aujourd'hui, vous êtes passés du statut de porteurs de projet à celui de cibles !

C'est dans le contexte cité ci-dessus, parfaitement connu et maîtrisé par nos décideurs, qu'est conçu le projet de loi de transformation publique.

Le Président de la République, en lien avec le Medef, a réorganisé tous les rouages du pouvoir en ouvrant largement le gouvernement, les cabinets ministériels, l'Assemblée Nationale et les bureaux de l'Elysée aux transfuges de grands groupes privés et des banques. D'ailleurs, il n'a pas hésité à donner de sa personne pour l'exemple en démissionnant de la fonction publique. HEC est en train de se substituer à l'ENA dans la haute administration.

En toute logique, son annonce de suppression de l'ENA est parfaitement cohérente avec cette transformation de la puissance publique au seul service du marché.

Vous êtes donc la cible parce que selon le "logiciel de ces gens là", des fonctionnaires sont par définition, suspects à cause de leur statut qui serait trop protecteur, notamment pour ce qui concerne l' indépendance vis à vis du pouvoir.

Sur le plan des droits, le projet de loi est un copier/coller précis de la loi travail et des ordonnance Macron. C'est pour cette raison que la destruction du statut de fonctionnaire fait partie du projet. C'est aussi pour cette raison qu'elle ne vise pas que les "petites catégories" mais vise prioritairement les postes dit de "hauts Fonctionnaires" et de chefs de services que vous occupez.

Ses articles 5, 6, 7 et 8 confirment cette volonté politique de pouvoir remplacer le maximum d'entre-vous par des transfuges du privé formatés à la culture de la "compétitivité".

Ainsi, malgré tous les gages de bonne conduite que vos prédécesseurs et vous-même, aurez pu apporter depuis trop longtemps, ils sont convaincus de l'impossibilité de franchir une étape de plus dans la démantèlement de la fonction publique avec vous en premier, vu votre positionnement, comme avec tous les fonctionnaires. Quelques petits malins pourront tenter de suivre Jupiter en démissionnant de la fonction publique, mais ce n'est pas suffisant comme critère.

Conclusion

Mesdames et Messieurs qu'en pensez-vous ? Ne croyez-vous pas que le temps est venu d'utiliser, peut-être pour votre première fois, toute la force de notre statut commun, celui de fonctionnaire !

Cette force qui est l'héritage du courage et de l'héroïsme de nos anciens qui dans la période la plus sombre de l'histoire de la fonction publique, ont trouvé, en plus de leur combat contre le nazisme, toute l'énergie et la lucidité pour imaginer un statut qui fasse de vous, de nous, des fonctionnaires citoyens et non sujets ! Avec ce projet de loi, vous découvrez où cela peut vous mener .

Lorsque l'on est fonctionnaire et que l'on assume notre histoire commune, le mot résistance ne se conjugue pas au passé mais au présent, il est temps !